

Compte rendu du Conseil d'administration du CCAS d'Arcambal du 4 juillet 2018

Présents : D.Labro (Président du CA), M. Teulières, M. Blanc, P. Vigier, M. Cabessut, C. Way, I. Perrot, C. Dupin, C. Chevriau, F. Faguet

Absents : F. Olivier, G. Zamboni, A. Beltzer, S. Ousmer

Secrétaire de séance : F.Faguet

Participants : G. Delleur

Le Président ouvre la séance à 19h00 et distribue le compte rendu de la séance du 2 mai 2018 en séance. Il présente ses excuses pour ne pas l'avoir envoyé avec l'ensemble des documents du présent CA.

C. Dupin indique qu'elle ne retrouve pas l'observation qu'elle a faite lors des débats concernant la DM du budget 2018.

G.Delleur indique que l'observation concernait le point n°1 afférent à l'analyse financière et qu'elle est bien reprise.

Le PV est soumis au vote et est adopté à l'unanimité.

1° Notification du forfait soin de l'ARS et vote de l'EPRD 2018

G. Delleur présente la notification de la décision tarifaire 2018 de la section soins. Il explique les dispositifs de convergence tarifaire portant sur la dépendance et de compensation mis en place. Il présente ensuite les modifications apportées à l'EPRD 2018.

Le budget total de l'EHPAD s'élève à 2 381 317,92 €.

C.Dupin souhaite avoir le détail de cette somme.

G.Delleur précise que cette somme est obtenue en additionnant les dotations des différentes sections tarifaires.

- Hébergement : 1 258 177,24 €
- Dépendance : 391 510,41 €
- Soins : 731 630,27 €

Les modifications apportées à l'EPRD 2018 suite à notification du forfait soins sont approuvées à l'unanimité.

2° DM de l'EPRD 2018

G. Delleur présente la décision modificative.

Le Président souhaite comprendre pourquoi la cotisation d'assurance est en hausse. En effet, pour lui le taux d'assurance est connu d'avance, donc en appliquant ce taux à la masse salariale il est facile de connaître la cotisation pour l'année à venir. Donc s'il y a une différence, elle ne peut provenir que d'une erreur dans le calcul du nombre de cotisants entre contractuels et permanents.

G.Delleur répond qu'il n'a pas la réponse en l'état et qu'il va vérifier.

L'écart s'élève à 5 000 € en dépendance et 6 000 € en soins.

La DM est approuvée à l'unanimité.

3° Création d'un poste de psychologue territorial de 2ème classe à temps non complet de 14h par semaine

Le Président explique qu'il convient d'augmenter le temps de travail de la psychologue de l'établissement, car actuellement elle ne travaille qu'une seule journée par semaine, or il y a beaucoup de besoins dans l'établissement, ainsi il semble nécessaire de doubler son temps de

travail, en passant de 1 à 2 jours par semaine.

G.Delleur précise que cette modification du contrat prendrait effet à compter du 1^{er} septembre 2018, sur un contrat à durée déterminée de trois années, et que sur une année pleine cela représentera une hausse des dépenses de personnel avec charges de 5 700 €.

C.Way demande s'il ne serait pas possible, en raison du surcoût engendré, de faire un contrat plus court.

G.Delleur indique que l'établissement devrait pouvoir faire face à cette somme sans grande difficulté.

Le Président rappelle qu'il s'agit d'un praticien très compétent qu'il convient de garder au sein de l'établissement.

G.Delleur souligne que le médecin va bientôt partir à la retraite en raison de l'âge limite. Des CNR (crédits non reconductibles) ont été demandés à l'ARS (Agence Régionale de Santé) pour financer la mission d'un consultant pour une évaluation externe de l'établissement, mais également pour les annonces en vue de son recrutement. Son remplacement pourrait être difficile, à ce jour un seul candidat, âgé de 72 ans, a postulé.

F.Faguet demande qu'elle sera la réaction des autorités de tarification lorsqu'elles s'apercevront que le temps de travail de la psychologue a été doublé.

G.Delleur répond que cette dépense relève à 100% du Forfait Global de Dépendance ; du moment que cela rentre dans l'enveloppe déléguée elles n'interviendront pas. Pour lui, cette dépense est amplement justifiée par les nombreuses interventions qu'effectue la psychologue notamment lors de l'admission, lors du suivi des résidents et lors des réunions avec l'équipe médicale.

C.Chevriau indique que 2 journées par semaine lui semblent même faibles.

G.Delleur ajoute qu'actuellement le temps de travail de la psychologue ne lui permet pas voir l'ensemble des résidents chaque année.

La délibération est soumise au vote et est adoptée par 9 voix pour et 1 abstention.

Questions diverses

1° Marché de blanchisserie

G.Delleur explique que le précédent marché (nettoyage du linge hôtelier et des vêtements des agents) se terminant il convenait de la renouveler. Le marché s'élève à 35 000 €, deux candidats ont soumissionné. Après analyse des 4 critères sélectionnés, le marché a été confié à l'entreprise Elis.

F.Faguet demande pourquoi ce marché n'a pas été globalisé avec les autres EHPAD du Grand Cahors.

G.Delleur rappelle que certains EHPAD ne sous traitent pas le nettoyage du linge. Il ajoute que le marché de fourniture du gaz va également être remis en concurrence.

2° Fonctionnement du CVS

M. Teulières souhaite savoir si le CVS fonctionne mieux.

G.Delleur indique qu'en effet depuis l'élection à sa tête du nouveau tandem de représentants des familles, les échanges sont apaisés et le CVS fonctionne beaucoup mieux.

3° Prise en compte des observations du CVS

G.Delleur indique qu'il a été tenu compte des observations formulées lors du dernier conseil de vie sociale : Ainsi, deux AS ont été recrutées en CDD pour aider l'animatrice en vue du maintien de l'autonomie (toilette, repas,...). Cette aide est prévue pour durer tout l'été. Il est également prévu de mettre en place une sortie restaurant et un pique-nique au bord du Lot.

Par ailleurs un poste téléphonique en ligne directe avec l'infirmière de permanence a été installé sur le comptoir de l'accueil, pour permettre aux familles et visiteurs de joindre un cadre en cas de besoin lorsque le secrétariat est fermé.

4° Utilisation du parcours de santé

C.Chevriau demande si le parcours de santé est désormais utilisé.

G.Delleur répond que non, pas suffisamment, en raison d'un manque d'implication des familles et du refus de l'utiliser par le club des aînés.

F.Faguet demande si les 2 AS recrutées (cf. Point précédent) ne peuvent pas l'utiliser.

G.Delleur indique que justement cela fera partie de leur mission.

Le Président demande si les kinésithérapeutes l'utilisent.

G.Delleur rappelle qu'ils devraient l'utiliser.

C.Chevriau pense que eu égard au montant de cet investissement il est nécessaire qu'il soit utilisé.

5° Amélioration de la qualité des repas

M. Cabessut souhaite savoir si la qualité des repas s'est améliorée.

G.Delleur répond qu'il y a eu un mieux sur les desserts, sur la cuisson de la viande et qu'il y a désormais plus souvent du poisson au menu.

La séance est levée à 20h30.